

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 385 Vendredi 15 Novembre 2019 – Siège Fédéral

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membre Invité : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral,

Membre du BEX excusé : Anne-Laure VIARD, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

SUIVI	
<p>1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances -</p>	<p>Assemblées Générales des CRCK et Conseils Fédéraux actuellement prévus</p> <p>Nouvelle Calédonie le 7 décembre, en attente de précisions sur les possibilités de présence en distanciel,</p> <p>Normandie 8 décembre, Caen, J. ZOUNGRANA</p> <p>Hauts de France, 20 décembre, J. ZOUNGRANA</p> <p>En attente de désignation de représentant :</p> <p>Guyane, 18 janvier,</p> <p>Occitanie 25 janvier, Toulouse,</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 25 janvier</p> <p>Plénières des Commissions Nationales d'Activités, le 1^{er} février,</p> <p>Plénières des Commissions Nationales Transversales, le 2 février,</p> <p>Auvergne Rhône Alpes 7 février à Saint Etienne,</p> <p>Guadeloupe, 6 mars, CREPS Antilles Guyane,</p> <p>Bourgogne Franche comté, Decize, 7 mars,</p> <p>Ile de France, 14 mars</p> <p>Centre val de Loire, 8 mars</p> <p>Provence Alpes, Cote d'Azur, le 13 mars,</p> <p>Bretagne, 14 mars, Finistère</p> <p>Conseil Fédéral le samedi 14 mars</p> <p>Pays de la Loire, 21 mars,</p> <p>Grand Est, 22 mars, Tomblaine,</p> <p>Pour Rappel :</p> <p>Colloque des Territoires Ultra-marins, le 3 avril,</p> <p>Assemblée Générale Fédérale le 4 avril,</p> <p>Colloque des Territoires et du Développement, le 5 avril.</p> <p>La DTN désignera un représentant pour les Assemblées Générales, l'objectif étant de pouvoir présenter le nouveau système de Licences pour 2021.</p> <p>Il est donc souhaité que dans l'ordre du jour des Assemblées Générales, sur lesquelles, un membre du BEx sera présent, de pouvoir disposer d'une heure pour présenter ce projet du nouveau Système de Licences et d'Adhésion. Celui-ci sera présenté pour approbation à l'Assemblée Générale Fédérale du 4 avril 2020 en même temps que la modification des Statuts et du Règlement Intérieur de la Fédération, pour tenir compte de cette réforme.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Affiliation d'un Club	<p>Demande d'affiliation d'un nouveau club : Le club Dragon Boat Occitan est un club proposant du Dragon Boat avec pour objectif de concourir à différentes compétitions régionales et nationales. Ce dernier a été créé le 2 juillet 2019 à Toulouse.</p> <p>Avis favorable du Comité Régional, Le Service d'Affiliation est favorable sous réserves de modifications des statuts pour se rapprocher des Statuts type.</p> <p style="text-align: center;">→ Validation par le BEx</p>
2. Sentiers Nautiques	<p>Présentation est faite de l'état d'avancement des travaux sur la labellisation des sentiers nautiques.</p> <p>Un nouveau programme Sentiers Nautiques 2020 présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une entrée via la maîtrise d'œuvre conservée, intégrée dans le bureau d'études, - Une entrée de « labellisation » et géolocalisation des itinéraires de nouveaux Sentiers Nautiques, déjà identifiés par les structures fédérales. <p>Détail du programme et du coût :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adhésion de la structure à Sentiers Nautiques <ol style="list-style-type: none"> a. Forfait estimé entre 250 € et 350 € (proposition estimative), à verser en une seule fois. b. Services intégrés dans l'adhésion (visite d'un cadre technique, charte graphique, plaquette, plaque « Sentier Nautique » à poser sur la structure), 2. Formation du cadre : le « Guide Sentier Nautique » <ol style="list-style-type: none"> a. Soit participation à une session de formation nationale (finançable par OPCO), b. Soit VAE si qualifications en éducation à l'environnement et en environnement déjà acquises, c. Recyclage tous les 5 ans (à définir), d. En cas de départ du cadre, la structure doit former un nouveau cadre e. Valorisation du cadre. 3. Intégration du second Sentier Nautique et des suivants. <ol style="list-style-type: none"> a. Forfait de 70 à 120 € pour un nouveau sentier nautique, b. Plaquette BAP, c. Intégration dans le SIG et dans CanoeGO. <p>Le BEx propose que ces travaux se poursuivent en élargissant la réflexion à la valorisation des itinéraires de navigations pris dans leur ensemble.</p>
Feuille de de route de la CN Loisir	<p>3 axes principaux sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer les informations pour mettre en place les événements loisir sur le calendrier Fédéral, - Rendre attractif le calendrier avec pictogramme, photographie, en facilitant l'inscription sur Goal, - Promouvoir une sélection pertinente et faciliter l'accès au loisir,

	<p>Les services d'aide aux organisateurs (les inscriptions en ligne semblent être le point retenu en priorité),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et participation aux évènements, - 6 manifestations par an dont les 3 « City Paddle Tour » (Marseille, Lyon Toulouse ou Nantes). <p>Il a été prévu de préparer un cahier des Charges de l'organisateur loisir. Implication de la Commission Nationale Loisir dans le nouveau système « Pagaies Couleurs » et dans l'accompagnement et le déploiement du Pagaie Fit®.</p> <p>→ Validation par le BEx Le BEx se réjouit du développement du calendrier. Il souhaite que la Commission Loisir prenne le relais sur le développement du Pagaie Fit dont les premières formations ont eu lieu, il y a plus d'un an. Une solution de signature d'une convention avec une charte en liaison avec un cadre formé en Pagaie Fit® doit être mise en place avec une mise à disposition d'un pack communication.</p>
<p>Validation de la démarche Label</p>	<p>En 2014, la FFCK a rénové sa politique de labellisation en choisissant un label unique : Ecole Française de Canoë Kayak disponible pour les membres affiliés de la FFCK (les membres agréés et conventionnés ne peuvent l'obtenir). Le référentiel de l'EFCK a été réalisé en lien avec l'AFNOR.</p> <p>L'obtention de ce label est annuelle et est validée par le CRCK et le Bureau Exécutif de la fédération. Chaque club doit remplir 40 critères sur les 46 possibles. En 2019, suite à une remarque du Conseil Fédéral du 18 mai, le BEx du 21 juin a décidé d'attribuer L'EFCK par tacite reconduction en 2020 pour ceux qui l'avait obtenu en 2019, pour deux années consécutives.</p> <p>Un peu moins de 200 clubs sont EFCK avec une stabilisation depuis 3 ans. Face à cette stabilisation, aux multiples labels disponibles dans d'autres réseaux, au changement des modes de consommation de la société, la fédération souhaite s'interroger sur l'utilisation faite du label EFCK, sur l'utilité de ce dernier et les évolutions à envisager si elles sont nécessaires.</p> <p>Pour cela, les services se proposent de travailler sur cette rénovation en proposant une méthodologie et un calendrier de réalisation.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, les services de la FFCK proposent une méthodologie de travail qui est la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un diagnostic interne des politiques de labellisation menées au sein de la fédération. Cette étude qualitative est menée par deux étudiants de l'Observatoire du sport (Master 2 Management du Sport, Université de Poitiers) ; 2. Un benchmark des labels ou marques mis en place et disponibles, 3. Définir les pistes d'évolution et modélisation de la nouvelle politique de labellisation, 4. Déploiement technique de la nouvelle politique de labellisation, 5. Lancement de la nouvelle politique de labellisation. <p>→ Validation de cette réflexion par le BEx Le BEx attire l'attention sur la charge de travail du service, le calendrier de ce projet, et la nécessaire priorité à donner à la rénovation de la Politique de Titre et de Réforme des Licences et d'Adhésion.</p>

<p>Compte-Rendu du Comité Pagaie Santé du 12 octobre</p>	<p>Après avoir défini les nouvelles conditions du fonctionnement du Comité Pagaie Santé, un état des lieux sur les manifestations en 2019 a été effectué tout en faisant un inventaire sur celles de 2020. Les dernière précisions ont été apportées sur la formation de Cadre Certifié Pagaie Santé en Novembre et Décembre (2 week-end de formation, une partie en distanciel en E-Learning).</p> <p>→ Validation du Compte-Rendu par le BEx, Il faut envisager maintenant une signature d'une convention avec une charte en liaison avec un cadre formé en Pagaie Santé® pour valoriser la formation. Une réflexion sur le contenu d'un pack communication doit y être apportée en liaison avec l'E-Shop.</p>
<p>Annexes du Règlement Sportif Descente</p>	<p>Présentation des Annexes Descente. Peu de changement, une nouvelle formule de calcul pour supprimer les calculs négatifs, un prélèvement d'un euro sur les inscriptions aux Championnats de France uniquement, pour le développement de la discipline par la Commission.</p> <p>→ Validation de ces Annexes par le BEx,</p> <p>Le Bureau Exécutif attend les Annexes pour les autres Disciplines, pour les deux réunions du mois de décembre (5 et 18).</p>

<p align="center">ETUDE du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>Budget contentieux</p>	<p>Un point est fait sur le budget consacré à la gestion des contentieux notamment pour la défense de l'accès à nos sites et itinéraires de navigation sur les 5 dernières années.</p> <p>A la lumière de l'évolution des montants effectivement utilisés, Il est proposé de maintenir le budget prévisionnel prévu tout en permettant de revoir en fonction des sujets, une rallonge budgétaire.</p>
<p>Point d'étape sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de TOKYO en 2020</p>	<p>Un état des lieux est fait sur l'organisation des Jeux de Tokyo ainsi que la mise en route de la Tribu. Il est rappelé les dates des épreuves Olympiques et Paralympiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Slalom du dimanche 26 au vendredi 31 juillet, - Course en Ligne du 3 août au samedi 8 août, - Paracanoë du 3 au 5 septembre.
<p>Modification des cahiers des charges de l'Organisateur d'un Championnat de France</p>	<p>Une discussion a été engagée sur l'E-shop.</p> <p>Dans le Cahier des Charges d'un championnat de France (Guide de l'Organisateur), il faut ajouter le placement de « l'E-shop » en position validée par la FFCK dans le plan de masse de l'organisation.</p>

INFORMATION du BUREAU EXECUTIF

<p>1. CPJ - Centres de Préparation aux Jeux JOP 2024 (Bases arrières JO 2024)</p>	<p>Paris accueillera les Jeux Olympiques du vendredi 26 juillet 2024 au dimanche 11 août 2024 et les Jeux Paralympiques du mercredi 28 août au dimanche 8 septembre 2024. Dans cette perspective, les collectivités peuvent s'inscrire dans une démarche de labellisation auprès du COJO – comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024 – leur permettant de devenir CPJ – Centre de Préparation aux Jeux.</p> <p>Il y a un enjeu pour notre fédération à ce que nos sites remarquables de navigation, déjà supports de manifestations nationales et internationales pour nos disciplines olympiques et paralympiques bénéficient de cette labellisation. Elle peut aussi venir conforter la construction ou la rénovation d'infrastructures existantes.</p> <p>Il a été demandé que les comités régionaux suivent l'état d'avancement de ces dossiers sur leur territoire en lien avec le siège fédéral afin de s'assurer que les structures concernées s'engagent dans une démarche de labellisation avec leurs collectivités.</p> <p>L'objectif est de bénéficier de l'organisation des JO 2024 pour consolider et promouvoir un « réseau des grands équipements » susceptibles d'accueillir non seulement des délégations lors des phases préparatoires des Jeux mais aussi lors de toutes grandes échéances sportives internationales. La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée à fin novembre 2019.</p>
<p>Grand évènement pour le retour des Jeux Olympiques</p> <p align="center">TOKYO-VAIRES-PARIS</p> <p align="center">« les sports de pagaie en fête »</p>	<p>Le BEx et la D.T.N. ont le projet d'organiser une manifestation d'envergure multidisciplinaire à VAIRES/MARNE au retour des J.O.P de TOKYO en octobre 2020. Au carrefour de deux olympiades, sur la route qui nous mènera de Tokyo 2020 à Paris 2024, cet évènement répondrait à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un évènement sportif d'envergure, ludique et convivial rassemblant toutes les disciplines de la FFCK et Sports de pagaie sur un même site à Vaires-Sur-Marne, pour les 7 et 8 octobre pour les scolaires et du 9 au 11 octobre 2020 pour les licenciés, • Faire de cet évènement le fil conducteur de l'année dans la perspective des Jeux de Tokyo vers ceux de Paris, le « Tokyo-Vaires-Paris », • Structurer durant l'année, l'action de nos Commissions et des Comités thématiques, des services du siège, des territoires, des CTS, de nos licenciés cadres et dirigeants, autour de ce moment fort et symbolique, • Associer toutes les Commissions (disciplinaires et transversales), • Associer les territoires (CDCK et CRCK). <p>Objectifs de l'évènement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à l'honneur les sportives et sportifs ayant représenté la France en 2020, aux Jeux Olympiques et Paralympiques de TOKYO, ET sur les échéances internationales majeures pour les autres disciplines, • Valoriser nos jeunes (en se tournant vers 2024 et au-delà), • Faire de cet évènement un moment fédérateur, en associant les collectivités et la population des environs (autour du site et sur le territoire). • Faire de cet évènement un point fort de communication interne et externe (partenaires privés et institutionnels) de la FFCK : ce sera l'Evènement de

	fin de l'olympiade... et du début de celle qui nous conduira aux JOP de 2024 !
3. Point Financier	<p>Un point financier est fait suite à la réunion du comité de suivi budgétaire du jeudi 14 novembre.</p> <p>Comme cela a déjà été signalé lors du précédent comité de suivi, la remise des comptabilités s'effectue de manière régulière grâce au travail rigoureux des responsables de suivi budgétaire délégués ainsi qu'à celui des comptables.</p> <p>L'ensemble des éléments fournis et nécessaires au point de situation ont été intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salaires jusqu'à octobre inclus- immobilisations,- CA des adhésions jusqu'à octobre inclus- Comptabilité du haut niveau et des différentes cartes anytime intégrée jusqu'à septembre inclus (manque comptabilité de la DG et des deux cartes de la DS) <p>Comme demandé, l'analyse plus précise de la projection de la masse salariale a été effectuée ; compte-tenu des différents départs non remplacés, il y a une marge très positive.</p> <p>Des réunions de préparation du bilan 2019 ont été mises en place avec l'ensemble des services.</p> <p>Chaque Direction a présenté ses états financiers lors du comité de suivi budgétaire et montré sa bonne maîtrise budgétaire.</p> <p>La note de cadrage budgétaire 2020 a par ailleurs été diffusée pour la préparation du Budget prévisionnel 2020.</p>

Fin du BEX à 23 h 30

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

